

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 octobre 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5544<sup>e</sup> séance  
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le vendredi 6 octobre 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 6 octobre 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5544<sup>e</sup> séance, avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Les membres du Conseil, M. Arnault et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont procédé à un échange de vues. »

---

